



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 23 avril 2024

Recrudescence des cas de dengue importés en France métropolitaine : les autorités sanitaires appellent à la vigilance à l'approche de la période d'activité du moustique tigre

Depuis le 1^{er} janvier 2024, plus de 1 679 cas de dengue ont été importés en métropole, contre 131 cas sur la même période en 2023.

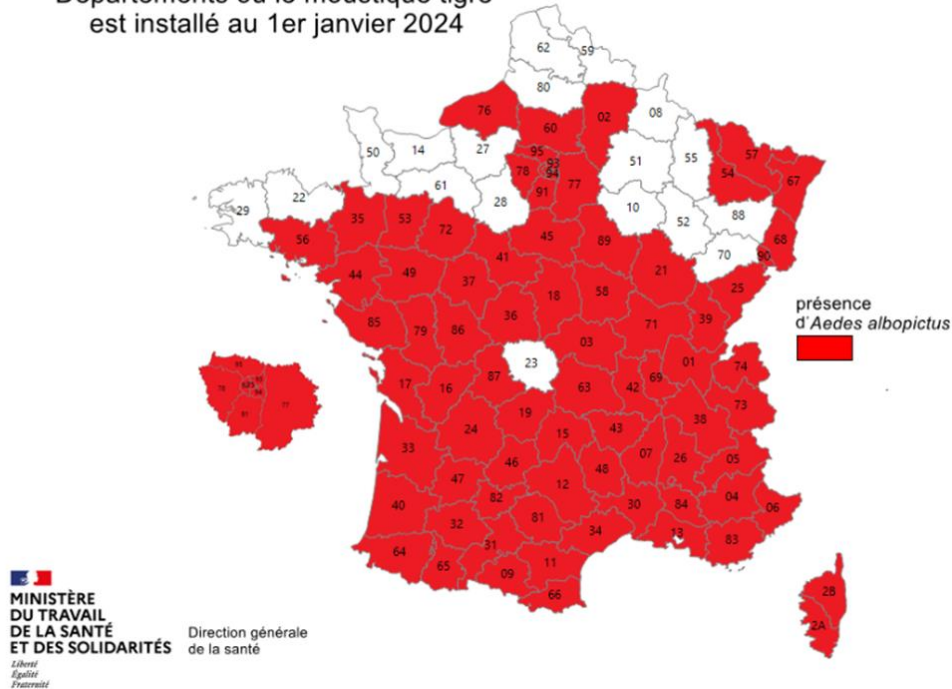
En raison de la circulation active de la dengue dans les territoires français des Amériques (Martinique, Guadeloupe et Guyane) et de l'augmentation importante du nombre de cas importés dans l'hexagone depuis le début d'année 2024, **les autorités sanitaires françaises appellent à la vigilance les professionnels de santé et la population**, afin de limiter le risque de circulation de la dengue en France métropolitaine.

Cette arbovirose, au même titre que le chikungunya ou le Zika, fait l'objet d'une surveillance renforcée entre mai et novembre, période d'activité du moustique tigre dans l'hexagone.

Rappel concernant la dengue

La dengue est due à un virus transmis par la piqûre du moustique tigre et touche indifféremment les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes. Il n'existe pas de transmission directe de personne à personne. Au 1^{er} janvier 2024 le moustique tigre est présent sur une grande partie du territoire métropolitain, dans 78 départements sur 96.

France Métropolitaine
Départements où le moustique tigre
est installé au 1er janvier 2024



Les symptômes de la dengue sont le plus souvent de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures) et se manifestent dans les 3 à 14 jours (4 à 7 jours en moyenne) suivant la piqûre par un moustique tigre porteur.

Son traitement est avant tout symptomatique, notamment contre la douleur et la fièvre. L'aspirine et les anti-inflammatoires non stéroïdiens sont contre-indiqués du fait du risque hémorragique. Si cette **maladie est le plus souvent bénigne**, bien que généralement pénible, elle peut toutefois se compliquer de formes hémorragiques. **Il est donc important de se protéger individuellement et collectivement pour prévenir une épidémie**, en suivant les conseils ci-dessous.

Lutte contre la dengue, l'affaire de tous :
les recommandations des autorités sanitaires

En agissant sur son environnement direct ou en adoptant les mesures de précaution, **chacun peut contribuer à la lutte contre les maladies transmises par les**

moustiques. Aucune mesure n'est efficace à 100% ; c'est la somme de mesures individuelles et collectives qui permet de diminuer la transmission.

Il est ainsi recommandé :

- **Pour tous :**
 - **D'éliminer les eaux stagnantes, propices au développement des moustiques,** à l'intérieur et autour des habitats pour éviter la prolifération des moustiques (dessous de pots, coupelles, gouttières, débris, etc.).
- **Pour les personnes voyageant dans les zones à risque** (notamment la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane) :
 - **De se protéger des piqûres de moustique** pour éviter de contracter la maladie. Au niveau individuel, la prévention passe par l'utilisation de moyens de protection physique (vêtements longs et amples, moustiquaires, répulsifs).
- **Pour les personnes de retour de zone à risque,** même sans symptômes :
 - **De continuer à se protéger contre les piqûres** pendant trois semaines. En effet, on peut, sans se sentir soi-même malade, transmettre le virus à un moustique et ainsi mettre en danger les personnes de son entourage.
 - **De consulter sans attendre un médecin en cas de symptômes** (douleurs articulaires ou musculaires, maux de tête, éruption cutanée, conjonctivite, avec ou sans fièvre), en précisant la date de retour de voyage d'une zone tropicale. Il est important de continuer à éviter les piqûres de moustique pendant cette période et de réduire ses déplacements.

Pour en savoir plus :

Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités – [Le moustique tigre : une implantation dans 78 départements en métropole](#)

Contact presse :

Direction générale de la Santé

presse-dgs@sante.gouv.fr

Tél : 01 40 56 84 00